

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 Mars 2024

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l'assemblée le 18 mars 2024 pour le 26 Mars 2024 à 19h30, le tout conformément aux dispositions des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONTAMBERT se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence de Marie Christine ROY, Maire.

Étaient présents : de BEAUMESNIL Michel, JEANNOT Dominique, MATHE Sébastien, REVENIAUD Bruno, RATAJCZAK Didier, ROY Marie-Christine, CHALUMOT Isabelle, BONNARD Anne-Lise, BARTOLO Antonio.

Absents excusés : Sylvie DIOT (pouvoir à Sébastien Mathé), MARTIN Cédric (Pouvoir à Marie-Christine ROY)

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu de la séance précédente
- Vote des taux d'imposition 2024
- Demande de subvention Fonds Verts pour Lampadaire
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du Compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Redevances occupation du domaine public 2024 (Télécommunication-transport gaz et électricité)
- Questions diverses

Anne-Lise Bonnard est désignée en qualité de secrétaire de séance

- Adoption du procès-verbal du conseil Municipal du 5 février 2024

Madame la Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du conseil Municipal du 5 février 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 5 février 2024

Vote des taux d'imposition 2024

24-006

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe concerne uniquement les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux fixés comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.58 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.47 %
- taxe d'habitation : 16.59 %
- cotisation foncière des entreprises : non concernée

CHARGE Madame le Maire

- de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la direction départementale des finances publiques.

Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion 2023 de la commune de Montambert est conforme au compte administratif 2023.
 Considérant que tout est régulier,
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 Le Conseil déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2023

Présentation du compte administratif, le conseil municipal désigne Dominique JEANNOT 2^{ième} adjoint comme président. Ses fonctions se limitent à la partie de la séance au cours de laquelle le compte est examiné (Art. L. 2121-14 CGCT)
 Le compte administratif 2023 est commenté en parallèle avec le budget primitif 2024, ce qui permet la comparaison article par article entre le réalisé 2023 et les montants proposés au budget 2024

Le Compte-administratif 2023 se résume par chapitre ainsi :

a) Section fonctionnement

1 - Dépenses de fonctionnement

		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	144 740,53 €	38 104,90 €
012	Charges de personnel et frais	57 800,00 €	51 965,00 €
014	Atténuations de produits	13 982,00 €	13 982,00 €
023	Virement à la section	100 586,00 €	0,00 €
042	Opérations ordre transf. entre	0,00 €	3 080,00 €
65	Autres charges de gestion courante	44 255,40 €	34 801,92 €
66	Charges financières	650,00 €	545,14 €
68	Dotations aux provisions	45 385,18 €	0,00 €
	Total DEPENSES	407 399,11 €	142 478,96 €

2. Recettes de Fonctionnement

		Budgétisé	Réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté	191 971,59 €	0,00 €
70	Prod. Services, domaine, ventes	3 350,00 €	3 684,33 €
73	Impôts et taxes	3 072,00 €	6 365,00 €
731	Fiscalité locale	52 000,00 €	58 885,00 €
74	Dotations et participations	143 675,52 €	68 484,30 €
75	Autres produits de gestion courante	12 830,00 €	16 896,28 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	3 080,00 €
Total	RECETTES	406 899,11 €	157 394,91 €

b) Section Investissement

1 - Dépenses investissement

		Budgétisé	Réalisé
041	Opérations patrimoniales	23 011,11 €	7 476,48 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 540,35 €	8 454,85 €
20	Immobilisations incorporelles	7 034,53 €	3 170,64 €
21	Immobilisations corporelles	70 900,00 €	10 002,45 €
23	Immobilisations en cours	190 000,00 €	130 413,48 €
Total	DEPENSES	299 485,99 €	159 517,90 €

2 - Recettes d'investissement

		Budgétisé	Réalisé
001	Solde exécution invest. reporté	96 263,71 €	0,00 €
021	Virement de la section de	100 586,00 €	0,00 €
040	Opérations ordre transf. entre	0,00 €	3 080,00 €
041	Opérations patrimoniales	23 011,11 €	7 476,48 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 211,17 €	1 897,17 €
13	Subventions d'investissement	35 414,00 €	6 478,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	42 000,00 €	42 000,00 €
	Total	299 485,99 €	60 931,65 €

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2022	0	96 263,71	0	191971,59	0	288235,30
Opérations de l'exercice 2023	159517,90	60931,65	142478,96	157394,91	301996,86	218326,56
TOTAUX 1	159517,90	157195,36	142478,96	349366,50	301996,86	506561,86
Résultats de clôture 2022	0	-2322,54	0	206887,54	0	204565
Restes à réaliser	41100,00	25710,00	0	0	41100,00	25710,00
TOTAUX (Totaux1+Restes à réaliser)	200617,90	182905,36	142478,96	349366,50	343096,86	532271,86
RESULTAT DEFINITIF	0	-17712,54		206887,54		189175,00

Le Conseil constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Constatant le retrait de l'ordonnateur au moment du vote ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2023

Délibération 24-009

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître, un excédent de fonctionnement, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de : 14 915.95 €
 Le résultat antérieur reporté en fonctionnement est de : 191 971.59 €
 L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 en Recettes de
 Fonctionnement sur le budget de 2024 sera donc de : 206 887.54 €

La section d'investissement présente un solde d'exécution reporté de : -2 322.54 €
 Le solde des restes à réaliser d'investissement : -15 390.00 €
 Affectation en réserves R1068 en investissement 17 712.54 €
 Report en fonctionnement R002 189 175.00 €
 L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité des votants

Vote du budget primitif 2024	Délibération24-010
-------------------------------------	---------------------------

Après avoir débattu et délibéré sur les chapitres du budget primitif 2023,
 Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2024 établi par Madame le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
-Dépenses : 342 502.00 €	-Dépenses : 241 110.00 €
-Recettes : 342 502.00 €	-Recettes : 241 110.00 €

Les sections sont équilibrées.
 Ces montant sont validés et votés à l'unanimité

Redevances occupation du domaine public	Délibérations 24-011/012/013
--	-------------------------------------

Mme le maire présente les montants des redevances pour occupation du domaine public de la commune pour l'année 2024.
 Pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique : 239.00 €
 Pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz : 759.00 €
 Pour les réseaux Télécommunication : 840 €
 Ces montant sont validés et votés à l'unanimité

Questions diverses :

Fonds vert pour éclairage public :

Suite à la demande de subvention « Fonds Verts », la réponse est négative car la commune a délégué la compétence de l'éclairage public au Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Ville à joie :

La commune a candidaté pour accueillir la ville à joie, un projet qui a pour but d'organiser des événements et apporté des services publics dans les petits villages. Cette prestation financée par le Pays Nivernais Morvan devait être gratuite mais un changement est intervenu cette année et une participation financière de 132 € est demandée aux communes.

Les membres du Conseil acceptent de tenter l'expérience pour une journée pour un montant de 132 €

Défibrillateur :

Dominique Jeannot demande si le défibrillateur installé vers la salle des fêtes est entretenu et bénéficie d'un suivi technique. Il est répondu que non et qu'en effet, il serait nécessaire de remplacer les électrodes et de faire un contrôle technique.

Point Lecture :

Un dépôt de livres de la bibliothèque départementale est à disposition de la population mais depuis plus de 2 ans aucun lecteur n'est venu emprunté de livres malgré les articles insérés dans le bulletin municipal. Madame Roy demande l'avis des conseillers sur l'opportunité de conserver ce point lecture. Après

concertation, les conseillers municipaux décident supprimer le point lecture. Isabelle Chalumot rappelle que des bibliothèques sont ouvertes au public à Fours et à CERCY-la-Tour.

Ecole de Fours :

Une sortie à vélo est programmée pour le 7 mai 2024 avec un passage dans notre commune ; La directrice de l'école a demandé s'il serait possible d'accéder à la salle des fêtes pour les toilettes et le point d'eau. Le conseil municipal est d'accord pour laisser l'accès libre et gratuit à la salle des fêtes à condition qu'elle soit nettoyée.

Point d'eau :

Antonio Bartolo rappelle sa proposition de flécher l'accès aux points d'eau (au cimetière et vers la salle des fêtes) pour permettre aux visiteurs (marcheurs et cyclistes) de boire et remplir des gourdes d'eau. Isabelle Chalumot propose de mettre une pancarte « eau potable » au-dessus du robinet du cimetière. L'idée d'un poussoir au robinet de la salle des fêtes est abandonnée car l'agent communal branche le tuyau d'arrosage dessus.

Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Madame le Maire souhaite connaître la position des élus sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Isabelle Chalumot présente la Loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER) qui prévoit que les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Michel de Beaumesnil pense qu'il faudrait mieux définir des zones d'exclusions mais, pour le moment ce n'est pas possible.

Comme il n'y a pas d'obligation, le conseil décide de ne pas définir de zones pour le moment.

Projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière aux communaux :

Madame le Maire informe le conseil qu'une première élaboration de bail rédigé par un notaire a été envoyée début mars ; quelques modifications ont été apportées. Nous attendons le bail définitif.

Elections Européennes :

Madame le Maire demande aux conseillers de noter dans leurs agendas que les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024 et qu'ils seront mobilisés pour tenir le bureau de vote

Inauguration du gîte :

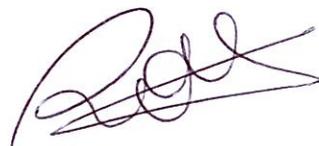
Les travaux du gîte sont terminés. La réception des travaux a eu lieu le lundi 11 mars 2024. Il serait bien d'envisager une inauguration officielle avec l'architecte, les entreprises, les élus, les partenaires et la population. La date proposée est le samedi 20 avril à 11h, une invitation sera envoyée prochainement. Un rendez-vous est fixé le 10 avril pour le classement du gîte et la labellisation « Gîte de France ». Un devis pour la réfection de l'éclairage extérieur du gîte a été demandé à l'entreprise Dagouneau de Lesme. Le montant est de 672 € TTC. Il est accepté.

Transport Scolaire :

Dominique Jeannot informe l'assemblée que, suite à la demande de la famille de Louis Blériot pour l'école de Fours, il bénéficie du transport scolaire depuis le 25 mars 2024 par prolongation du circuit de la Nucle Maulaix.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le maire déclare que le compte rendu de la séance du 26 mars 2024 a été affiché à la porte de la mairie le 28 mars 2024, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance : Anne-Lise BONNARD	Timbre Mairie 	Le Maire :  Marie-Christine ROY
--	--	--

